Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et

du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 31 (1902)

Heft: 9

Artikel: L'enseignement professionnel [suite]

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1041145

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 20.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Le Bulletin pédagogique

L'Ecole primaire

ORGANE DES SOCIÉTÉS FRIBOURGEOISE & VALAISANNE D'ÉDUCATION

et du

Musée pedagogique

paraissant les 1er et 15 de chaque mois

RÉDACTION

M. Dessibourg, Directeur de l'École normale de Hauterive, près Fribourg.

ABONNEMENTS & ANNONCES

Imprimerie catholique, Grand'Rue, 43. M. E. Gremaud, secrétaire, à Fribourg.

Abonnement pour la Suisse, fr. 3. - Pour l'étranger, fr. 4.

SOMMAIRE: L'enseignement professionnel. — Deux mots sur la guerre de Rarogne (suite). — L'enseignement ménager. — Pédagogie et sténographie. — A propos d'ingratitude. — M. le chanoine Tschopp. — Enseignement des travaux féminins (suite.) — Bibliographies. — Correspondance. — Chronique scolaire.

L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

Après l'historique de l'enseignement professionnel que nous avons résumé en suivant pas à pas l'excellent rapport de M. Genoud, nous croyons devoir détacher de son livre les conclusions les plus importantes, parce que ces conclusions ont été établies en vue des besoins de notre enseignement.

Ce que nous devons faire

L'Exposition universelle de 1900 nous a montré que l'éducation professionnelle est l'un des sujets qui préoccupent le plus les gouvernements. Si les écoles professionnelles suisses avaient exposé à Paris, les étrangers auraient pu faire des constatations qui n'auraient pas été toutes à notre avantage. On dira bien que nous avons d'excellents établissements d'ins-

truction professionnelle, que les rares établissements suisses représentés à Paris ont obtenu les plus hautes récompenses : l'Ecole genevoise des Arts industriels, un grand prix avec médaille d'or et mention spéciale pour ses professeurs; l'Ecole Boos-Jegher, une médaille d'or. Ces distinctions ne doivent pas nous laisser oublier que nous avons, en Suisse, d'immenses progrès à réaliser pour atteindre le niveau des Etats-Unis d'Amérique pour le dessin, celui de la ville de Paris pour les travaux artistiques (Arts industriels et travaux féminins), ceux de la Belgique et de la Suède pour l'enseignement ménager, celui de la Suède pour l'enseignement du travail manuel scolaire, celui de l'Angleterre ou de la Hongrie pour l'extension considérable donnée à l'enseignement professionnel depuis trois ou quatre ans, celui de l'Angleterre ou de l'Autriche pour l'avancement des Arts industriels, celui de l'Autriche encore pour l'appui donné par le gouvernement aux petits artisans, celui de la Hongrie ou de l'Allemagne pour la législation industrielle, en particulier pour les dispositions se rapportant à la formation du futur maître d'état.

Les mesures que nous avons à prendre dépendent de la Confédération aussi bien et autant que des cantons et des communes.

Elles se rapportent, quant à la formation des individus, à l'école maternelle, à l'école primaire et à la vie post-scolaire du jeune homme, de la jeune fille, et quant à la formation du public, aux établissements pour la propagation du sens industriel et artistique (musées industriels, bibliothèques, écoles et cours spéciaux).

Nous essayerons d'indiquer les réformes qui nous paraissent les plus urgentes, si nous voulons conserver et améliorer la

situation que nous a procurée l'industrie de notre pays.

I. Premier age. — Avant d'entrer à l'école, lorsqu'il est encore constamment sous le regard maternel, l'enfant chante, raconte et babille, dessine sans crainte et naturellement. Or, après une année d'école, il ne sait plus ni chanter, ni parler, et encore moins dessiner. C'est que ces dons naturels sont étouffés par la désaccoutumance de l'attention et par la destruction de la personnalité même, de l'initiative de l'enfant.

On doit donc respecter les tendances naturelles du jeune âge par la création de jardins d'enfants qui le mettent en face de

la nature.

II. PÉRIODE SCOLAIRE. — En Suisse, l'instruction publique est laissée aux soins des cantons, mais la Confédération a introduit, dès 1879, les examens pédagogiques de recrues portant sur la lecture, la rédaction, le calcul oral et écrit, la géographie, l'histoire et la constitution.

La publication des résultats de ces examens a provoqué dans tous les cantons une telle émulation que, dans beaucoup d'écoles primaires, l'enseignement a convergé presque uniquement vers ces examens. Le dessin qui, auparavant, était enseigné dans un grand nombre d'écoles, a dû souvent céder la place aux branches civiques, cependant trop abstraites pour que les enfants les comprennent.

Le programme normal de l'école primaire a donc dévié de son but. Elle est devenue théorique et intellectuelle, et la jeunesse semble avoir perdu le goût du travail manuel et de l'activité physique.

Or, l'instruction primaire a atteint, dans la plupart des cantons, un degré qu'elle ne saurait dépasser, et tout ce que l'on

doit faire, c'est de maintenir ce degré.

D'autre part, il ne faudrait pas oublier que, si le jeune garçon doit être un ouvrier des champs ou de l'atelier, la première et la meilleure sauvegarde de sa moralité sera le goût et l'amour

du travail qui le fera vivre plus tard.

Or, l'école actuelle élève les enfants comme s'ils devaient être de petits rentiers; elle les éloigne des prefessions manuelles pour les jeter dans les professions dites libérales, au lieu de les élever pour qu'ils deviennent des hommes de progrès, des ou-

vriers habiles, assidus, ayant du goût.

En effet, ne constatons-nous pas tous les jours qu'un grand nombre de jeunes gens, après avoir reçu l'instruction exclusivement intellectuelle que leur donne notre enseignement secondaire, ne veulent se vouer ni à l'industrie, ni au commerce. Qu'en résulte t-il? C'est que l'artisan ne se recrute plus que dans les classes pauvres et que, faute d'appui, il ne peut faire un apprentissage sérieux et devenir un bon patron. Il reste sa vie durant un bousilleur, un gâte-métier...

Il y a donc lieu d'opposer l'éducation manuelle qui produit à l'éducation intellectuelle qui discute, et de modifier la direction

donnée à l'enseignement :

1º En introduisant le dessin, dont l'utilité est aussi grande que celle de la lecture et de l'écriture ou du calcul, comme branche obligatoire dans toutes les écoles et en l'exigeant dans tous les examens;

2º En donnant à l'enseignement une tendance professionnelle, agricole à la campagne, industrielle dans les villes; tendance qui doit pénétrer dans toutes les branches scolaires; dans l'arithmétique, dont les exemples seront choisis dans la vie pratique future des jeunes élèves; dans l'histoire qui sera consacrée à l'étude des faits économiques plutôt qu'à celle des batailles et des hauts faits des peuples de l'antiquité;

3º En familiarisant l'enfant, dès les premières années de sa scolarité, avec les travaux manuels, qui doivent permettre de faire l'éducation des sens, former le goût, inspirer l'amour du travail, contribuer au développement de l'activité de l'esprit d'observation et fournir à l'enseignement général les meilleurs

movens d'intuition;

4º En ouvrant, dans les villes, des écoles professionnelles

faisant suite à l'école primaire, et dans lesquelles, tout en continuant l'enseignement général, on donne l'arithmétique industrielle, la connaissance des matières premières, et surtout le dessin à vue et le dessin géométrique avec le travail manuel.

Par un semblable enseignement, non seulement on préparerait les jeunes gens à l'apprentissage d'un métier, mais encore à l'industrie nouvelle. « Ils ne seraient plus, comme aujourd'hui, exposés à devenir des « hommes de peine », mais des ouvriers généraux. Dans la grande industrie, on pourrait, avec plus de facilité, les faire passer d'une branche du travail à une autre, au fur et à mesure que leur capacité s'affirmerait. Les principaux bénéficiaires seraient les ouvriers eux-mêmes qui, lorsqu'une industrie serait en souffrance pour une cause quelconque, pourraient se disperser sur les autres, même les plus diverses, au lieu de souffrir, comme aujourd'hui, des chômages prolongés. »

En ce qui concerne spécialement le dessin, cette branche devrait être enseignée, d'abord au point de vue de la culture générale de l'enfant, puis au point de vue de son application à

la vie pratique. La nature seule servira de modèle.

A l'école primaire, l'enseignement du dessin devra être donné par l'instituteur ou l'institutrice. Pour leur formation dans les cantons où cette branche n'a pas encore été introduite ou dont l'enseignement à l'école normale est négligé, il y a lieu d'établir des cours temporaires spéciaux.

A l'école normale, l'enseignement du dessin devra être confié à un spécialiste pédagogue, et l'école d'application annexée à l'école normale servira à la formation du futur maître, aussi bien dans l'enseignement du dessin que dans celui des autres

branches scolaires.

Dans l'examen pour le brevet d'instituteur, le dessin doit être placé au nombre des branches les plus importantes et le brevet ne doit pas être délivré si le candidat échoue dans cette branche.

Dans la suite, l'inspection de l'enseignement du dessin devra être confiée à un spécialiste contrôlant la méthode suivie et les résultats acquis. Aux Etats-Unis, en Hollande, on a commencé ainsi.

(A suivre.)

DEUX MOTS SUR LA GUERRE DE RAROGNE (1414-1420)

(Suite.)

Après la convention passée devant la Soie, les hommes des dizains étaient rentrés dans leurs foyers, satisfaits d'avoir eu si facilement raison de leurs adversaires. Les Rarogne leur remettaient les domaines des de la Tour, l'évêque promettait